

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 4 septembre 2014

Présents : Fabrice CHOLLET, maire, Anne-Marie OSWALD, Nadine DELANNE-LETOURNEUR adjointes, Jean-François LOURY, Jean-Jacques DUTEIL, adjoints, Florence RUI, Chantal JOUANIN, Laurence PAJON, Nathalie CLORATE conseillères municipales, Didier JOUHANNEAU, Narcisse SALMON, Bernard CAULIER, Claude GEORGES, François-Régis THINAT, conseillers municipaux.

Absents excusés : Thomas CLAVIER (pouvoir à Jean-Jacques DUTEIL), Bernadette DESABRES (pouvoir à Didier JOUHANNEAU), Bernard CAPO, Bérengère GUIF.

Secrétaire de séance : Jean-Jacques DUTEIL

M. le maire ouvre la séance à 19h05, présente les pouvoirs et le conseil municipal fait une minute de silence en mémoire de Mme MALHERBE. M. le maire explique que la commune n'a pas diffusé de message suite au décès de M. MABILAT conformément au souhait de la famille. Aucune remarque n'est formulée sur le procès verbal de la séance précédente.

1. Formation Certiphyto - Participation financière

Mme OSWALD explique que tout acte professionnel relatif aux produits phytopharmaceutiques sera bientôt soumis à la détention du « Certiphyto », qui atteste de connaissances suffisantes pour utiliser les pesticides en sécurité et en réduire leur usage. Deux catégories d'agents sont concernées : les « agents applicateurs » (M. BRAQUART) et les « agents applicateurs opérationnels » (M. MARCHE). Mme OSWALD ajoute que le CNFPT a proposé à la CCTV de grouper les formations pour les onze communes avec paiement centralisé par la CCTV, au prix de 60 € par agent et qu'une convention passée entre la CCTV et les communes encadrera les modalités de ce partenariat.

M. le maire ajoute que la commune a bien avancé sur cette question par le programme « 0 pesticide » mais qu'il reste des zones dans lesquelles ces produits sont utilisés (ex : cimetière). Suite à une question de Mme CLORATE, M. le maire répond qu'un seul agent applicateur opérationnel est formé cette année car le groupe de formation est limité.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- décide de verser à la Communauté de Communes en Terres Vives la somme de 60 euros par agent inscrit en formation.
- précise que pour tout agent absent, non remplacé le jour de la formation, le remboursement de la formation par la commune sera tout de même exigé.
- autorise M. le maire à signer la convention à intervenir entre la communauté de communes et les onze communes afin de préciser les modalités de leur participation.

2. Actions sociales (fin d'année)

Le conseil municipal à l'unanimité renouvelle les actions sociales de fin d'année selon le barème en vigueur et accorde comme les années passées un bon de 30 € par enfant de moins de 16 ans.

3. Formation BAFA

Mme OSWALD rappelle que Mme Amélie PETIT est formée au BAFA par la commune afin d'augmenter le taux d'encadrement diplômé du service d'accueil périscolaire. Elle ajoute que suite au stage réalisé auprès du centre de loisirs de St Martin, Mme PETIT doit effectuer, pour valider son diplôme, un stage d'approfondissement d'une semaine. Le conseil municipal à l'unanimité autorise M. le maire à inscrire Mme PETIT à un stage d'approfondissement BAFA et à régler cette dépense dans la limite de 600 € la session.

4. Subvention au Comité des Fêtes (festivités 2014)

Mme OSWALD propose de verser la totalité de l'enveloppe prévue au budget primitif 2014 (4 100 €) au Comité des fêtes au titre de la participation communale à l'organisation des festivités du 14 juillet (2 500 €) et de la Fête de la musique (1 600 €) au regard des dépenses réalisées et des recettes effectivement encaissées pour la réalisation de ces manifestations. Elle ajoute que le Comité des fêtes paie toutes les factures pour les différents partenaires (Indépendante, Amicale des Pompiers...). Ensuite le bénéfice du 14 juillet est réparti entre les différents partenaires (tout comme le déficit) et pour la Fête de la Musique, les bénéfices sont mis sur un livret pour la fête suivante.

Le conseil municipal vote à l'unanimité une subvention de 4 100 € au Comité des fêtes.

5. Révision de la subvention à l'école de musique (répartition cantonale)

Mme OSWALD explique que le conseil communautaire s'est prononcé en faveur d'une subvention de 5 610 € pour l'école de musique de St Martin, répartie entre les communes et la CCTV. Elle précise que la subvention de St Martin est fixée à 909,28 €. Elle conclut qu'au regard de la subvention déjà versée, il faudrait attribuer une subvention complémentaire de 42,28 €. M. le maire rappelle qu'avant l'intervention de la CCTV et des autres communes, la commune versait environ 3 500 €.

Mme PAJON demande pourquoi cette association communale perçoit une subvention communautaire en plus de la subvention communale. M. le maire répond que sans cette aide, l'école ne pourrait fonctionner et que la CCTV n'a pas intérêt à voir disparaître une école pour laquelle elle investit actuellement dans des locaux. Il ajoute qu'il n'est pas encore acté que l'école de musique deviendra communautaire.

Mme OSWALD explique que l'école de Fussy ne s'engage pas sur cette voie car elle n'est pas aux normes en termes de cotisations et de qualification de ses enseignants. Elle ajoute que l'école de musique de St Martin répond à toutes les exigences ce qui explique que sa situation financière est tendue. M. le maire fait remarquer que certaines communes refusent d'augmenter un peu la subvention, comme Vignoux. Mme OSWALD précise que les communes n'ont pas d'obligation de subventionner cette association, ni la crèche d'ailleurs.

Le conseil municipal à l'unanimité accorde à l'école de musique de St Martin une subvention complémentaire de 42,28 € conformément au souhait exprimé par la CCTV et les communes membres. Ces crédits pourront être pris sur les 500 € de réserve de subvention prévue à l'article 6475.

6. Participation aux frais de transport vers le gymnase

Mme OSWALD rappelle que la commune participe au financement de ce transport même si elle ne l'utilise pas. Le conseil municipal à l'unanimité accepte de régler les participations dues au titre de la mutualisation des frais de transports des élèves des écoles élémentaires vers le gymnase :

- 675,36 € pour l'année scolaire 2011/2012
- 1037,68 € pour l'année scolaire 2012/2013

7. Tarifs des locations de salles 2015

Mme DELANNE-LETOURNEUR explique qu'il est proposé de ne pas augmenter les tarifs mais d'augmenter les cautions. Mme OSWALD fait remarquer que dès que le parquet est abîmé, il faut le faire cirer. M. le maire rappelle que pour certains mariages, les locataires laissent énormément de déchets non triés, dont beaucoup dispersés aux abords de la salle.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas modifier les tarifs de location, instaure un tarif « vin d'honneur » pour la salle polyvalente du bas de 80 € et modifie les cautions demandées pour la location de la salle des fêtes (caution « dommages » 1 000 € ; caution ménage 500 €).

8. Règlement de location de salles

Mme DELANNE-LETOURNEUR explique que les locataires déclenchent parfois des interventions de la société de surveillance pour environ 80 € quand, après déclenchement de l'alarme, ils ne fournissent pas le mot de passe aléatoire qui leur a été notifié lors de l'état des lieux. Le conseil municipal à l'unanimité modifie le règlement pour permettre la facturation de toute intervention de la société de surveillance suite à un déclenchement intempestif de l'alarme, précise que la réservation des salles devient définitive lorsque le dossier de réservation est complet et autorise M. le maire à signer le projet de règlement présenté.

9. Contributions scolaires

Mme DELANNE-LETOURNEUR rappelle que la commune ne délivre pas de dérogation scolaire en dehors des cas légaux et des demandes du Préfet. M. le maire explique qu'il n'est pas possible d'accepter toutes les dérogations demandées et que chaque commune évalue le coût de l'accueil d'un enfant dans ses écoles. Le conseil municipal à l'unanimité autorise M. le maire à régler les contributions scolaires pour 2 élèves scolarisés à St Douillard pour 201,73 € par enfant soit 403,46 €.

10. Demande de subvention à l'ADEME : audit énergétique du patrimoine

Mme DELANNE-LETOURNEUR rappelle que la commune a sollicité l'aide du SDE 18 pour rédiger le cahier des charges d'une étude énergétique de tous les bâtiments communaux. Elle ajoute qu'une 2^{ème} partie de l'étude consistera à approfondir cette étude pour certains bâtiments.

Elle annonce que la région et l'ADEME financent 40 à 60 % des dépenses éligibles (la tranche ferme et 30% des tranches conditionnelles). Elle ajoute que l'étude approfondie d'un bâtiment coûte entre 400 et 1032 € H.T., selon le bâtiment. Mme OSWALD rappelle que la réalisation de cette étude conditionne l'obtention des subventions pour les travaux.

Mme DALLEE fait remarquer que les bâtiments ciblés par une étude approfondie ne sont pas nécessairement les bâtiments à grosses consommations mais ceux qui présentent une marge certaine d'amélioration en fonction de ratios calculés sur des bâtiments similaires. M. le maire demande quand la commission environnement pourra travailler sur le résultat de l'étude. Mme DELANNE-LETOURNEUR répond que le choix des études à approfondir aura lieu au cours de l'hiver.

Le conseil municipal à l'unanimité engage la commune dans la réalisation d'un audit énergétique des bâtiments conforme au cahier des charges de l'ADEME (conseil en orientation énergétique du patrimoine) et sollicite le soutien financier de l'ADEME et de la Région Centre, au taux maximal de ce qui peut être accordé, sur l'ensemble de cette étude (tranches fermes et conditionnelles éligibles).

11. Avenant à la délégation de maîtrise d'ouvrage Chemin de la Bertinière

M. DUTEIL rappelle que le conseil municipal a délégué la maîtrise d'ouvrage des travaux du chemin de la Bertinière à St Georges sur Moulon en demandant que le montant des travaux soit validé par avenant avant signature du marché. Il explique qu'après consultation, le marché est attribué à Axiroute pour 12 590,80 € H.T. soit pour St Martin (au prorata de la surface de voirie concernée) un montant de 2 416,17 € H.T.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise M. le maire à signer l'avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage des travaux de réhabilitation du chemin de la Bertinière qui fixe le montant des travaux pour la commune de St Martin d'Auxigny à 2 416,17 € H.T.

M. le maire rappelle que pour ce prix, seule la bande de roulement est réalisée sans trottoir ni enfouissement. M. JOUHANNEAU dit que c'est peu cher mais qu'il faut que les camions puissent passer. M. le maire dit que cela ne l'inquiète pas.

12. Approbation du DICRIM

Mme OSWALD explique qu'après l'adoption du plan communal de sauvegarde en mars 2014, il faut formaliser l'adoption du DICRIM (déjà diffusé à la population dans l'Echo du verger). Ainsi, il sera officiel pour la Préfecture. Mme OSWALD annonce que suite aux élections, le plan de sauvegarde a été mis à jour, qu'il sera disponible à l'accueil et envoyé par mail à tous les conseillers. Le conseil municipal à l'unanimité approuve le DICRIM.

13. Présentation du rapport sur la qualité et le prix des services d'eau et d'assainissement 2013

M. le maire présente le résumé de ce rapport. Il rappelle que les réseaux d'eau ne contiennent pas de plomb mais du PVC ancien qui pourrait être à changer dans l'avenir. Il explique que des usagers se plaignent des changements de compteurs, parce qu'ils n'y ont pas intérêt puisque les nouveaux compteurs sont plus précis (jusqu'à 15% de l'eau livrée n'est pas facturée par les anciens compteurs). Il ajoute que l'excellent rendement de 97,84 % s'explique par les nouveaux compteurs, les recherches de fuites par des prestataires extérieurs et parce que toutes les consommations sont intégrées (ex : les manœuvres de pompiers). Suite à une question de Mme JOUANIN, M. le maire explique que le renouvellement général des compteurs sera bientôt achevé et qu'ensuite le roulement de remplacement va commencer en tenant compte de la durée de vie d'un compteur soit 15 ans. Il rappelle que la gestion en régie du service d'eau et assainissement permet l'économie de 10% de TVA aux usagers, d'où un coût du service raisonnable.

M. le maire rappelle que la réunion de chantier des Roches/Rochons se tient le mardi après-midi. En cas d'extension de réseau, il précise que l'obligation des riverains de se raccorder au réseau collectif d'assainissement est effective quand leur système d'assainissement individuel est considéré comme amorti, à savoir après 10 ans.

M. le maire se prononce en faveur d'un syndicat plus important. Il ajoute que Vasselay se rapproche déjà du syndicat dans le cadre de ses problèmes de lagunage. Il précise que le contrôle des raccordements, lors des ventes, réalisés par le SIAEPAC, s'exporte déjà sur d'autres communes comme Quantilly. Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

14. Modification des statuts du SIVY

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la modification des statuts du SIVY (article 6) pour introduire un mode d'élection du bureau conforme aux articles L5211-2 et L2122-7 du CGCT.

15. Motion relative à la fermeture de la Trésorerie

M. le maire rapporte qu'il a vu le nouveau Directeur Départemental des Finances Publiques qui a confirmé le feu vert du Ministre pour la fermeture de la trésorerie. M. le maire a prévenu les autres communes. Il ajoute que devant la caméra de France 3, le Directeur a infirmé ses dires. M. le maire rappelle qu'il conteste l'absence de concertation et la décision prise sans transparence. Il déplore que

les travaux de la trésorerie des Aix d'Angillon se soient faits officieusement avec une subvention de l'Etat sous couvert de désamiantage alors que St Martin a fourni une étude pour des travaux d'aménagement. M. le maire propose la diffusion d'une motion et d'une pétition. Il invite à penser à la population non mobile qui est celle qui rencontre le plus de soucis de paiement. Il rappelle la fermeture de créneaux très fréquentés selon le personnel. Il souhaite que les services des Finances prouvent que cette mesure est source d'économie. Il ajoute que cette mesure est à l'encontre de la cohérence territoriale avancée dans la modification du canton vers l'ouest.

Sur proposition de M. le maire, le conseil municipal à l'unanimité :

- se prononce en faveur du maintien de la trésorerie de Saint Martin d'Auxigny en s'engageant à réaliser les travaux qui s'avèreraient nécessaires tels que présentés dans le projet de 2012 ;
- demande la concertation promise qui n'a pas eu lieu ;
- demande une communication transparente des services de l'Etat sur les motifs qui conduiraient à la décision de fermeture de la trésorerie de Saint Martin d'Auxigny au profit de celle des Aix d'Angillon ;
- souligne l'incohérence de déporter vers l'est du département les services du trésor public alors que le canton de Saint Martin d'Auxigny s'agrandit vers le nord ouest, pénalisant plus encore que le territoire actuel, les communes accueillies dans le canton.

M. le maire ajoute que cette motion sera transmise aux communes du canton et à la CCTV en plus de la diffusion d'une pétition dans les commerces de St Martin et des autres communes qui le souhaitent.

Questions diverses

✓ M. le maire annonce que l'entreprise GITTON a déménagé sur la ZAC et qu'une podologue s'installe dans ses anciens locaux.

✓ Mme OSWALD fait le point sur les embauches de la rentrée : Mme Julie HERNANDEZ, titulaire d'un CAP petite Enfance et Mme Angélique CREPEL en remplacement de Mme NICOLAS, toutes deux au service Enfance/Entretien. Elle ajoute que la cantine accueille désormais au moins 45 élèves de maternelle et qu'au regard de ce nombre, l'organisation des deux services devra s'assurer que les élèves de maternelle ont quitté le restaurant scolaire lors de l'arrivée des élèves de l'école élémentaire. Elle ajoute que quelques enfants ont été accueillis au service périscolaire du mercredi midi. Mme CLORATE fait remarquer que les parents ne sont pas contents car rien n'a été proposé au cours des TAP, le 1^{er} jour. Mme OSWALD répond qu'il est nécessaire au cours des premières séances que les encadrants identifient les enfants et le 1^{er} appel a été très long.

✓ M. DUTEIL revient sur l'adoption des tarifs de redevance due par ORANGE lors du dernier conseil et présente le linéaire de réseau de communication qui ouvre droit à redevance.

✓ M. le maire rappelle que les travaux de la route de la Vallée doivent commencer bientôt. Mme JOUANIN demande ce qui bloque. M. DUTEIL répond que les entreprises doivent finir leurs chantiers en cours.

✓ M. POINTERAU a adressé au conseil municipal ses condoléances suite aux décès de Mme MALHERBE et de M. MABILAT.

✓ M. SALMON précise que l'école élémentaire accueille 135 élèves et l'école maternelle 95.

✓ M. le maire indique que la commune a pris du retard sur la numérisation des classes.

✓ M. LOURY précise que le centre de secours a obtenu le 1^{er} prix de sa catégorie au concours départemental de fleurissement et que le camping a également été bien classé pour ses chalets.

✓ M. DUTEIL annonce la fin du chantier de point à temps ce jour (en haut route des Boulets, route du Chêne à la Fanjonnerie). Il ajoute que suite à la réunion sur le lotissement, le projet se lance avec la consultation pour la maîtrise d'œuvre. Le cahier des charges tend vers un projet qui comprend moins d'espaces paysagers que prévus. M. DUTEIL annonce que la prochaine commission voirie traitera des chemins et des travaux de voirie à envisager pour 2015.

✓ M. DUTEIL annonce que les travaux de réparation de la verrière à l'école élémentaire sont réalisés et que l'occultation des vitres est à l'étude pour avril prochain. Il ajoute que les travaux de l'église sont programmés pour septembre (rive du pignon) et que la toiture du presbytère sera révisée (en même

temps que le plancher du grenier sera isolé pour profiter de la présence du couvreur). Il poursuit par le problème d'exutoire des assainissements aux Décloux en expliquant que l'étude est réalisée mais qu'il est difficile financièrement de lancer les travaux.

✓ Mme OSWALD annonce que la demande de subvention pour la crèche portée par le CCAS sera déposée le lendemain.

✓ Mme PAJON rappelle que les 20 ans de la CCTV se tiendront le 6 septembre avec un forum des associations.

✓ Bibliothèque : pour le centenaire, une exposition est prévue du 21 novembre au 12 décembre avec les Archives départementales. Des lectures de textes de Poilus sur le départ sont également envisagées. Le projet initié par Mme MALHERBE est maintenu. Les conseillers sont invités à lire des textes s'ils le souhaitent. Les Martinets s'associent au projet ainsi que les jeunes du PRIJ qui réaliseront une statue. Mme OSWALD rappelle qu'il est prévu de chanter la marseillaise pour le 11 novembre.

✓ Mme DELANNE-LETOUTNEUR rappelle que l'inauguration de la déchetterie aura lieu le 23 septembre 2014. Elle ajoute que les travaux du centre de loisirs ont débuté et que les réunions de chantier se tiennent le lundi matin. Elle rappelle qu'il faut que ces travaux soient terminés à la rentrée 2015.

✓ Mme CLORATE déplore que les horaires de car ne soient pas diffusés avec les cartes de transport scolaire. M. le maire demande que les horaires soient diffusés sur le site dès que possible et affichés immédiatement sur la porte de la mairie. M. LOURY dit qu'il faudra également les disposer sur les arrêts de bus.

M. le maire annonce que le prochain conseil est prévu le 14 octobre 2014. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.